



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 141 ter

Publié le 26 avril 2023

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 21 avril 2023 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2021 portant désignation des membres de la section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Arrêté modifiant l'arrêté du 13 décembre 2021 portant désignation des membres de la section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 4134-18 à R 4138-20 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 février 2018 modifié portant création d'une section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2021 portant désignation des membres de la section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'avis favorable du 10 mars 2023 du président du conseil régional Hauts-de-France répondant à la consultation du président du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France du 8 mars 2023 ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Vu l'avis favorable du bureau du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France du 4 avril 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 13 décembre 2021 susvisé sont remplacées par :

« Sont constatées les désignations à la section en charge de la prospective du conseil économique, social et environnemental régional de la région Hauts-de-France, les personnalités et les organismes extérieurs suivants :

Au titre des personnalités :

- Patrice Pennel, président du MEDEF Hauts-de-France ;
- Pierre Giorgini, ancien président-recteur de l'université catholique de Lille ;
- Frédéric Boiron, directeur général du centre hospitalier universitaire régional de Lille ;
- Thierry Stadler, président d'honneur du pôle de compétitivité industries et agro-ressources (pôle de la bio économie) ;
- Paul Personne, professeur émérite, ex-président d'Europe direct Hauts-de-France ;
- Bernard Reitel, professeur de géographie politique et urbaine, université d'Artois ;

Au titre des organismes :

- Agence régionale de santé Hauts-de-France représentée par Laurence CADO, directrice de la stratégie et des territoires ;
- INSEE représentée par Catherine RENNE, directrice régionale ;
- Banque de France représentée par Carine JUPIN, directrice régionale ;
- Ministère des armées représenté par le général de division Xavier d'AZEMAR officier général de la défense et de sécurité du Nord, gouverneur militaire de Lille. »

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

21 AVR. 2023



Georges-François LECLERC